

17-01-23

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, le lundi 23 janvier 2017 à 19 h 33, à la salle des commissaires, 435, avenue Rouleau à Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M<sup>mes</sup> Lise Beaulieu, représentante du comité de parents pour les EHDAA  
Marie-Claude Hamel  
Karène Langlois, représentante du comité de parents pour l'ordre primaire  
Mylène Thibault

MM. Daniel Arseneault, vice-président  
Raynald Caissy  
Pierre Pelletier, représentant du comité de parents pour l'ordre secondaire  
Michel Pineault  
Alain Rioux  
Mario Ross  
André Trahan

formant quorum sous la présidence de M. Gaston Rioux.

2. La directrice générale, M<sup>me</sup> Madeleine Dugas, et la secrétaire générale, M<sup>e</sup> Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont également présents :

M<sup>me</sup> Christine Marquis, directrice des Services des ressources informationnelles

MM. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines  
Marc Girard, directeur des Services des ressources financières  
Jean Papillon, directeur des Services éducatifs  
Jean-François Parent, directeur général adjoint  
Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles

Absence motivée :

M<sup>me</sup> Lise Lévesque

**17-01-23-160 MOT DU PRÉSIDENT**

Le président, M. Gaston Rioux, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**17-01-23-161 PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Aucun élève n'est présent à la séance ordinaire du conseil des commissaires et aucune correspondance n'a été acheminée au président.

**17-01-23-162 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Le président, M. Gaston Rioux, invite les personnes présentes à formuler, si désiré, leurs questions concernant les gestes posés depuis la dernière séance ordinaire du conseil des commissaires.

Le sujet abordé dans les questions soumises par le public est le suivant :

- Processus de révision des quartiers scolaires

Interventions des personnes suivantes :

- . M. Marc Lagacé;
- . M<sup>me</sup> Anne Lagacé.

**17-01-23-163 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AUX COMMISSAIRES PARENTS**

M<sup>me</sup> Karène Langlois, représentante du comité de parents pour l'ordre primaire, et M. Pierre Pelletier, représentant du comité de parents pour l'ordre secondaire présentent un résumé des dossiers qui ont retenu l'attention du comité de parents depuis la dernière séance ordinaire du conseil des commissaires, notamment concernant les sujets suivants :

- Analyse des mémoires à la suite de la consultation publique;
- Utilisation des cellulaires en classe;
- Décentralisation des sommes allouées – besoin de formation;
- Disponibilité des services professionnels;
- Congrès de la Fédération des comités de parents du Québec.

M<sup>me</sup> Lise Beaulieu, représentante du comité de parents pour les EHDAA présente un résumé des principaux dossiers concernant les activités du comité EHDAA :

- Présentation du budget par M. Marc Girard;
- Budget décentralisé – Rôle du conseil d'établissement;
- Plan d'intervention – Application;
- Lettre au ministre dénonçant le fait que les dernières données pour les EHDAA remontent à 2011-2012;
- Inauguration de la salle de motricité à l'école Paul-Hubert;
- Processus de révision des quartiers scolaires – Sensibilisation aux risques de préjugés concernant les EHDAA;
- Salon des services – Bilan très positif.

**17-01-23-164 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et présences;
2. Mot du président;
3. Période de questions et correspondance des élèves;
4. Période de questions réservée au public;

5. Période réservée aux commissaires parents;
6. Adoption de l'ordre du jour;
7. Décision
  - 7.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 12 décembre 2016 :
    - Approbation;
    - Suivis;
  - 7.2 Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 12 décembre 2016 tenu le 16 janvier 2017 :
    - Approbation;
    - Suivis;
  - 7.3 Rapport annuel 2015-2016 (Madeleine Dugas);
  - 7.4 Plancher d'emploi en formation professionnelle (Rock Bouffard);
  - 7.5 Engagement – Personnel de soutien régulier secteur de l'adaptation scolaire (Rock Bouffard);
  - 7.6 Engagement – Personnel de soutien régulier secteur général (Rock Bouffard);
  - 7.7 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2017-2018 – Pour consultation (Marc Girard);
  - 7.8 Adhésion au regroupement d'achat pour les assurances générales de la Commission scolaire des Phares – Autorisation (Carl Ruest);
  - 7.9 Adhésion au regroupement d'achat pour l'acquisition du papier d'impression du Centre collégial des services regroupés - Autorisation (Carl Ruest);
  - 7.10 Vente de parties du terrain de l'école de la Rose-des-Vents – Modification aux promesses d'achat (Carl Ruest);
  - 7.11 Voyage à Orlando pour l'Harmonie Vents-du-Fleuve de l'école Paul-Hubert – Octroi de contrat (Carl Ruest);
  - 7.12 Participation aux achats regroupés du CCSR – Mandat équipements informatiques usagés – SAR104-2017 – Autorisation (Christine Marquis);
  - 7.13 Acquisition de tablettes numériques *iPad* - Autorisation (Christine Marquis);
  - 7.14 Semaine des enseignantes et des enseignants (Cathy-Maude Croft);
  - 7.15 Regroupement pour un Québec en santé – Appui (Cathy-Maude Croft);
  - 7.16 Cas de personnel (Rock Bouffard) (**huis clos**);
  - 7.17 Comblement de postes (Madeleine Dugas) (**huis clos**);

8. Information
  - 8.1 Rapport de la directrice générale;
  - 8.2 Rapport du président;
9. Questions nouvelles
10. Seconde période de question réservée au public;
11. Levée de la séance

## DÉCISION

### **17-01-23-165 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 12 DÉCEMBRE 2016**

Attendu l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M. André Trahan et résolu de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2016 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés

### **17-01-23-166 PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 12 DÉCEMBRE 2016 TENU LE 16 JANVIER 2017**

Attendu l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Hamel et résolu de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 12 décembre 2016, tenu le 16 janvier 2017, et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

### **17-01-23-167 RAPPORT ANNUEL 2015-2016**

ATTENDU l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M. Michel Pineault et résolu de prendre acte du Rapport annuel de la Commission scolaire des Phares pour l'année 2015-2016, codifié sous le numéro A151, tel que présenté par la directrice générale.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

### **17-01-23-168 PLANCHER D'EMPLOI EN FORMATION PROFESSIONNELLE**

ATTENDU la clause 13-7.07 de l'Entente intervenue entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) pour le compte des syndicats d'enseignantes et d'enseignants qu'elle représente, 2015-2020;

ATTENDU que le plancher d'emploi à la formation professionnelle était de 38 au 30 juin 1998;

ATTENDU que le plancher d'emploi à la formation professionnelle a été porté à 37 au 1<sup>er</sup> juillet 2012;

ATTENDU que le plancher d'emploi à la formation professionnelle a été porté à 35 au 1<sup>er</sup> juillet 2015;

ATTENDU la décroissance de la clientèle constatée au cours des quatre dernières années;

ATTENDU les discussions intervenues avec le Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis;

ATTENDU le nombre d'enseignantes et d'enseignants en disponibilité en formation professionnelle;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Mylène Thibault et résolu de diminuer le plancher d'emploi à la formation professionnelle et de le fixer à 32 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**17-01-23-169      ENGAGEMENT – PERSONNEL DE SOUTIEN RÉGULIER SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE**

ATTENDU le plan d'effectifs du personnel de soutien secteur de l'adaptation scolaire 2016-2017;

ATTENDU que les personnes salariées ont complété avec succès leur période d'essai conformément aux dispositions applicables à la convention collective du personnel de soutien et à la *Procédure relative à l'appréciation du rendement* en vigueur à la Commission scolaire des Phares;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Karène Langlois et résolu de procéder à l'engagement de la personne suivante :

- Catherine Larivée-Beaulieu, préposée aux élèves handicapés, école des Alizés, à raison de 25 heures par semaine à compter du 10 janvier 2017.

**17-01-23-170      ENGAGEMENT – PERSONNEL DE SOUTIEN RÉGULIER SECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU le plan d'effectifs du personnel de soutien secteur général 2016-2017;

ATTENDU que la personne salariée a complété avec succès sa période d'essai conformément aux dispositions applicables à la convention collective du personnel de soutien et à la *Procédure relative à l'appréciation du rendement* en vigueur à la Commission scolaire des Phares;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lise Beaulieu et résolu de procéder à l'engagement de la personne suivante :

- Chantale Gagné, opératrice en informatique classe I, Services des ressources informationnelles, à raison de 24 h 30 par semaine à compter du 21 décembre 2016.

**17-01-23-171 OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES 2017-2018 – POUR CONSULTATION**

ATTENDU les articles 193 et 275 de la *Loi sur l'instruction publique* concernant la répartition des ressources financières pour l'année 2017-2018 à la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU les consultations qui doivent être effectuées sur les objectifs, les principes et les critères de répartition des ressources financières;

Il est proposé par M. Raynald Caissy et résolu de soumettre en consultation le document *Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières* pour l'année 2017-2018.

**17-01-23-172 ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHAT POUR LES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES – AUTORISATION**

ATTENDU l'expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par le regroupement de certaines commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances générales;

ATTENDU qu'il serait avantageux de maintenir ce regroupement d'achat de services pour l'année 2017-2018, selon les avis reçus;

ATTENDU que la Commission scolaire des Appalaches a accepté de représenter les commissions scolaires membres du regroupement auprès du conseiller Guy Turcot, de Groupe Turcot inc.;

ATTENDU qu'il serait dans l'intérêt de la Commission scolaire des Phares de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achat d'assurances générales;

Il est proposé par M. Pierre Pelletier et résolu :

- de renouveler l'adhésion de la Commission scolaire des Phares au regroupement d'achat des commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour le renouvellement de ses assurances générales pour l'année 2017-2018;
- de mandater la firme Groupe Turcot inc. pour entamer une négociation de gré à gré avec la firme BFL courtiers en assurances, en application de la clause d'option de renouvellement, ou pour procéder à un appel d'offres public pour le renouvellement de la couverture d'assurances générales pour l'ensemble des commissions scolaires du regroupement concerné;
- de mandater, s'il y a lieu, la Commission scolaire des Appalaches à réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à cette commission scolaire;
- d'accepter d'être responsable au même titre que la Commission scolaire des Appalaches pour le présent mandat;
- de s'engager à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme Groupe Turcot inc., le résultat de cette

négociation ou de cet appel d'offres pour l'ensemble des commissions scolaires ayant participé au regroupement.

**17-01-23-173 ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHAT POUR L'ACQUISITION DU PAPIER D'IMPRESSION DU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS (CCSR) – AUTORISATION**

ATTENDU que le CCSR a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux maisons d'enseignement de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition ;

ATTENDU que le CCSR a l'intention de réaliser un appel d'offres public pour l'achat regroupé de papier d'impression en mars prochain ;

ATTENDU que la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ c.C-65.1) oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres ;

ATTENDU que le CCSR a l'intention de conclure un contrat à commande avec un ou deux fournisseurs pour une durée initiale de douze (12) mois avec possibilité d'être renouvelé en tout ou en partie pour un maximum de vingt-quatre (24) mois additionnels ;

ATTENDU l'intérêt que porte la Commission scolaire des Phares à participer à cet achat regroupé par souci d'économie;

Il est proposé par M. Mario Ross et résolu d'autoriser la participation de la Commission scolaire des Phares au regroupement d'achats du Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'acquisition de son papier d'impression pour une valeur estimée à 100 000 \$/année pendant un maximum de trois (3) années.

**17-01-23-174 VENTE DE PARTIES DU TERRAIN DE L'ÉCOLE DE LA ROSE-DES-VENTS – MODIFICATION AUX PROMESSES D'ACHAT**

ATTENDU la résolution 16-03-21-240 par laquelle la Commission scolaire des Phares offrait pour la vente à trois demandeurs, chacun une partie du terrain de l'école de la Rose-des-Vents;

ATTENDU que lesdits demandeurs ont accepté leur offre d'achat respective;

ATTENDU qu'à la suite des démarches réalisées auprès de la Ville de Rimouski, la vente de ces parties de terrain est maintenant possible et que des actes de vente peuvent être conclus;

ATTENDU que deux des trois demandeurs désirent apporter une modification quant aux noms des signataires des actes de vente qui seraient alors différents des signataires des promesses d'achat;

ATTENDU, que si elle était apportée, cette modification n'entraîne aucun préjudice pour la Commission scolaire des Phares;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Mylène Thibault et résolu d'ajouter les signataires suivantes aux actes notariés à intervenir dans la vente de parties de

terrain de l'école de la Rose-des-Vents, et ce, en modification des promesses d'achat déjà conclues :

Pour le lot numéro 5 991 781, M<sup>me</sup> Diane Nadeau;  
 Pour le lot numéro 5 991 782, M<sup>me</sup> Élisabeth Bérubé.

Conséquemment, la Commission scolaire des Phares confirme donc qu'elle accepte de vendre les lots suivants aux acheteurs identifiés ci-après, au prix unitaire de 14,42 \$ le mètre carré, incluant toute autre condition indiquée aux promesses d'achat :

Lot 5 991 780 (1 409,6 m<sup>2</sup>) à M. Denis Rioux;  
 Lot 5 991 781 (533,3 m<sup>2</sup>) à M. Benoit Légaré et M<sup>me</sup> Diane Nadeau;  
 Lot 5 991 782 (533,4 m<sup>2</sup>) à M. Kevin Gagnon et M<sup>me</sup> Élisabeth Bérubé.

**17-01-23-175 VOYAGE À ORLANDO POUR L'HARMONIE VENTS-DU-FLEUVE DE L'ÉCOLE PAUL-HUBERT**

ATTENDU la participation de l'Harmonie Vents-du-Fleuve de l'école Paul-Hubert au *All American Music Festival* d'Orlando aux États-Unis en avril prochain;

ATTENDU qu'en vertu du *Règlement de la Commission scolaire des Phares concernant la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*, la valeur des coûts de participation comprenant l'inscription, les activités sur place et l'hébergement, nécessite l'approbation du conseil des commissaires;

Il est proposé par M. Mario Ross et résolu, d'autoriser l'octroi du contrat de participation de l'Harmonie Vents-du-Fleuve de l'école Paul-Hubert au *All American Music Festival*, à l'agence American Tours and Travel inc. pour la somme de 46 241 \$US.

**17-01-23-176 PARTICIPATION AUX ACHATS REGROUPÉS DU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS (CCSR) – MANDAT ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES USAGÉS – SAR 104-2017 – AUTORISATION**

ATTENDU que le CCSR a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux maisons d'enseignement de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;

ATTENDU que le CCSR a l'intention de réaliser un nouvel appel d'offres pour l'acquisition de postes informatiques usagés dès janvier 2017;

ATTENDU que la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c.C-65.1) oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;

ATTENDU que le CCSR a l'intention de conclure un contrat à commande avec un ou plusieurs fabricants pour une durée initiale de douze (12) mois avec possibilité d'être renouvelé en tout ou en partie pour une durée maximale de vingt-quatre (24) mois;

ATTENDU que le CCSR a l'intention de se prévaloir de l'article 18 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement*, lequel prévoit que les commandes peuvent être attribuées à l'un ou l'autre des fournisseurs retenus dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas, à la

condition que cette règle d'adjudication soit autorisée préalablement par le dirigeant d'organisme de chacun des établissements;

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares n'est pas déjà liée à un autre contrat pour ces mêmes produits;

ATTENDU les discussions intervenues en comité plénier;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lise Beaulieu et résolu d'autoriser la participation de la Commission scolaire des Phares au regroupement d'achats du Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'acquisition d'équipements informatiques usagés pour un montant moyen de 50 000 \$ annuellement et ce, pour la durée du contrat;

Il est également résolu d'autoriser la règle d'adjudication prévue à l'article 18 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement*.

#### **17-01-23-177 ACQUISITION DE TABLETTES NUMÉRIQUES IPAD - AUTORISATION**

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c.C-65.1);

ATTENDU l'article 13.3 de la *Politique sur l'acquisition des biens et services* de la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares souhaite faire l'acquisition de tablettes numériques *iPad* disponibles auprès d'un seul fournisseur soit Apple parce que celles-ci ont prouvé leurs avantages en pédagogie et qu'elles sont nécessaires afin d'assurer une compatibilité avec cette technologie principalement présente dans ses établissements;

ATTENDU une correspondance du directeur de la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles dans les réseaux au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en décembre 2016 confirmant aux commissions scolaires que les règles de la mesure 50760 (*Mise aux normes des infrastructures technologiques*) ne s'appliquent pas aux tablettes et qu'en conséquence, la Commission scolaire des Phares n'a pas l'obligation de passer par un appel d'offres en achats regroupés;

ATTENDU les discussions intervenues en comité plénier;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lise Beaulieu et résolu d'autoriser l'acquisition de tablettes numériques *iPad* pour un montant maximal de 40 000 \$, incluant les taxes, en gré à gré auprès d'Apple.

#### **17-01-23-178 SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS**

ATTENDU que la *Semaine nationale des enseignantes et des enseignants* se tiendra du 5 au 11 février 2017;

ATTENDU la reconnaissance de la Commission scolaire des Phares face au travail de son personnel;

ATTENDU le travail effectué par les enseignantes et les enseignants pour la réussite des élèves;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Karène Langlois et résolu de souligner la *Semaine des enseignantes et des enseignants* qui se tiendra du 5 au 11 février 2017.

**17-01-23-179 REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ – APPUI**

ATTENDU que le Regroupement pour un Québec en santé regroupe des décideurs de tous les milieux de vie;

ATTENDU que le Regroupement pour un Québec en santé réclame du gouvernement du Québec qu'il mette en œuvre un plan concerté de prévention en santé et d'intégration de saines habitudes de vie dans le quotidien des citoyens;

ATTENDU que le gouvernement du Québec souhaite mettre en place une politique gouvernementale de prévention en santé qui nécessite qu'on y investisse des moyens importants sans toutefois hypothéquer les autres missions de l'État;

ATTENDU que l'augmentation des coûts de santé, en particulier ceux associés au traitement de maladies chroniques imputables à de mauvaises habitudes de vie comme le tabagisme, la sédentarité et la mauvaise alimentation, crée une pression indue sur les finances publiques du Québec et accapare une trop grande partie de son budget, limitant d'autant la capacité à investir dans des programmes soutenant le développement économique, social et humain;

ATTENDU que de nombreuses organisations sont déjà mobilisées pour favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par la population, qu'elles proposent un plan concerté au gouvernement du Québec et qu'elles ont besoin de moyens pour poursuivre leurs efforts;

ATTENDU que le taux de tabagisme stagne depuis plusieurs années et que de nouvelles stratégies sont nécessaires pour convaincre les fumeurs de renoncer au tabac ou aux jeunes Québécois de ne pas commencer à fumer;

ATTENDU que le sucre consommé en trop grande quantité contrevient aux principes d'une saine alimentation et favorise le développement de maladies chroniques.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lise Beaulieu et résolu d'appuyer les démarches du Regroupement pour un Québec en santé qui demande au gouvernement du Québec :

- De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises :
  - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
  - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre.
- D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien des Québécoises et des Québécois.

**17-01-23-180 HUIS CLOS**

À 21 h 05, il est proposé de M. Daniel Arseneault et résolu de continuer la séance à huis clos.

**17-01-23-181 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE**

À 21 h 17, il est proposé par M. Michel Pineault et résolu de siéger en séance publique.

**17-01-23-182 CAS DE PERSONNEL**

ATTENDU les divers éléments mentionnés à titre indicatif dans l'avis de convocation du 19 décembre 2016 transmis à la personne dont le numéro de référence à la Commission scolaire des Phares est le 17-01-23-182;

ATTENDU les discussions intervenues lors des rencontres des 13 et 19 décembre 2016;

ATTENDU la lettre de suspension transmise le 19 décembre 2016 sous pli recommandé et remise en mains propres à la personne le 19 décembre;

ATTENDU les éléments présentés par le directeur des Services des ressources humaines, M. Rock Bouffard;

ATTENDU la recommandation de M. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines, de suspendre sans traitement la personne pour les motifs invoqués à titre indicatif dans la lettre du 19 décembre 2016;

Il est proposé par M. André Trahan et résolu de maintenir la suspension sans traitement de la personne dont le numéro de référence à la Commission scolaire des Phares est le 17-01-23-182 le lundi 9 janvier 2017, conformément à l'article 5-6.00 de la convention collective du personnel enseignant;

De mandater M. Rock Bouffard d'aviser par écrit la personne concernée et le syndicat de la décision de maintenir la suspension sans traitement imposée pour le 9 janvier 2017.

**17-01-23-183 BANQUE D'ASPIRANTS À LA FONCTION DE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT**

ATTENDU la décision de la Commission scolaire des Phares de constituer une banque d'aspirants à la fonction de direction d'établissement;

ATTENDU la résolution 16-09-26-46;

ATTENDU les travaux et la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Mylène Thibault et résolu que le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares retiennent la candidature des personnes suivantes pour faire partie de la banque d'aspirants à la fonction de direction d'établissement :

- Mme Émilie Dionne;
- Mme Bianca Gagnon;

- Mme Maude Gagnon
- Mme Annie-France Guay
- M. Jeff O'Connor

## INFORMATION

### 17-01-23-184 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

M<sup>me</sup> Madeleine Dugas présente son rapport d'activités pour la période du 13 décembre 2016 au 23 janvier 2017.

### 17-01-23-185 RAPPORT DU PRÉSIDENT

M. Gaston Rioux présente son rapport d'activités pour la période du 13 décembre 2016 au 23 janvier 2017.

### 17-01-23-186 QUESTIONS NOUVELLES

Les sujets suivants sont abordés dans les questions nouvelles :

- Statistiques en lien avec la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État;
- Les enjeux de communication;
- Processus de consultation en lien avec la réglementation sur la délégation de fonctions et de pouvoirs;
- Mandat du protecteur de l'élève et Règlement sur la gestion des plaintes.

### 17-01-23-187 SECONDE PÉRIODE DE QUESTION RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune personne n'est présente.

### 17-01-23-188 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 50, il est proposé par M<sup>me</sup> Karène Langlois et résolu de lever la séance.

---

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

---







## *Conseil des commissaires*

*Séance ordinaire du 23 janvier 2017*

# INDEX DES RÉOLUTIONS

---

17-01-23-160	MOT DU PRÉSIDENT
17-01-23-161	PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES
17-01-23-162	PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
17-01-23-163	PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AUX COMMISSAIRES PARENTS
17-01-23-164	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
17-01-23-165	PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 12 DÉCEMBRE 2016
17-01-23-166	PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 12 DÉCEMBRE 2016 TENU LE 16 JANVIER 2017
17-01-23-167	RAPPORT ANNUEL 2015-2016
17-01-23-168	PLANCHER D'EMPLOI EN FORMATION PROFESSIONNELLE
17-01-23-169	ENGAGEMENT – PERSONNEL DE SOUTIEN RÉGULIER SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE
17-01-23-170	ENGAGEMENT – PERSONNEL DE SOUTIEN RÉGULIER SECTEUR GÉNÉRAL
17-01-23-171	OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES 2017-2018 – POUR CONSULTATION
17-01-23-172	ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHAT POUR LES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES – AUTORISATION
17-01-23-173	ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHAT POUR L'ACQUISITION DU PAPIER D'IMPRESSION DU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS (CCSR) – AUTORISATION
17-01-23-174	VENTE DE PARTIES DU TERRAIN DE L'ÉCOLE DE LA ROSE-DES-VENTS – MODIFICATION AUX PROMESSES D'ACHAT
17-01-23-175	VOYAGE À ORLANDO POUR L'HARMONIE VENTS-DU-FLEUVE DE L'ÉCOLE PAUL-HUBERT
17-01-23-176	PARTICIPATION AUX ACHATS REGROUPÉS DU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS (CCSR) – MANDAT ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES USAGÉS – SAR 104-2017 – AUTORISATION
17-01-23-177	ACQUISITION DE TABLETTES NUMÉRIQUES IPAD - AUTORISATION
17-01-23-178	SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

<b>17-01-23-179</b>	<b>REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ – APPUI</b>
<b>17-01-23-180</b>	<b>HUIS CLOS</b>
<b>17-01-23-181</b>	<b>RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE</b>
<b>17-01-23-182</b>	<b>CAS DE PERSONNEL</b>
<b>17-01-23-183</b>	<b>BANQUE D’ASPIRANTS À LA FONCTION DE DIRECTION D’ÉTABLISSEMENT</b>
<b>INFORMATION</b>	
<b>17-01-23-184</b>	<b>RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE</b>
<b>17-01-23-185</b>	<b>RAPPORT DU PRÉSIDENT</b>
<b>17-01-23-186</b>	<b>QUESTIONS NOUVELLES</b>
<b>17-01-23-187</b>	<b>SECONDE PÉRIODE DE QUESTION RÉSERVÉE AU PUBLIC</b>
<b>17-01-23-188</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>